



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PHOSFINON P

Code du produit : 00879

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Préparation insecticide et fongicide (traitement des denrées entreposées)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : BERNARDO QUIMICA S/A.

Adresse : Rod Pe Manoel da Nobrega, km 281 -Samarita.1346300300.SAO-VICENTE.BRESIL.

Téléphone : +55 - 13 - 355651212. Fax : +55- 13 - 34061412.

<http://www.bequisa.com.br>

[falecoosco@bequisa.com.br](mailto:falecoosco@bequisa.com.br)

Distribué par:

UNIPEX Solutions France

100, 101 Terrasse Boieldieu - La Défense 8

92042 Paris La Défense

Téléphone : +33 (0)1 47 32 81 30. Fax : +33 (0)1 41 96 22 00

Email : [fds@unipexsolutions.fr](mailto:fds@unipexsolutions.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Matière qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables, Catégorie 1 (Water-react. 1, H260).

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 2 (Acute Tox. 2, H300).

Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 2 (Acute Tox. 2, H330).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques (EUH029).

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique (EUH032).

##### Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Facilement inflammable (F, R 11).

Toxicité aiguë par voie orale : très toxique (T+, R 28).

Toxicité aiguë par inhalation : toxique (T, R 23).

Irritation oculaire (Xi, R 36).

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique (R 32).

Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité aiguë : très toxique (N, R 50).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS06



GHS09



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

015-004-00-8 PHOSPHURE D'ALUMINIUM  
EC 214-185-2 CARBAMATE D'AMMONIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.  
H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.  
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils de prudence - Prévention :

P223 Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée.  
P231 + P232 Protéger de l'humidité.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 Traitement spécifique : Inhaler de la dexaméthasone(Ventalair 100) en aérosol.  
P330 Rincer la bouche.  
P335 + P334 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de la poudre, sable sec ou CO2 pour l'extinction.

Conseils de prudence - Stockage :

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.  
P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

**Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.**

Symboles de danger :



Très toxique



Dangereux pour l'environnement



Facilement inflammable

Contient du :

015-004-00-8 PHOSPHURE D'ALUMINIUM  
EC 214-185-2 CARBAMATE D'AMMONIUM

Phrases de risque :

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R 36 Irritant pour les yeux.  
R 28 Très toxique en cas d'ingestion.

R 23	Toxique par inhalation.
R 15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
R 11	Facilement inflammable.
R 32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Phrases de sécurité :	
S 28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
S 36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S 43	En cas d'incendie, ne jamais utiliser d'eau.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 30	Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
S 38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 7	Conserver le récipient bien fermé.
S 14	Conserver à l'écart des acides et de l'eau.
S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S 8	Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Identification	Nom	Classification	%
INDEX: 015-004-00-8 CAS: 20859-73-8 EC: 244-088-0	PHOSPHURE D'ALUMINIUM	GHS02, GHS06, GHS09, Dgr T+,N,F H:260-300.2-400 EUH:029-032 R: 15/29-50-28-32	56.00 %
CAS: 1111-78-0 EC: 214-185-2	CARBAMATE D'AMMONIUM	GHS07, Wng Xn H:302-319 R: 36-22	20.00 %

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

En cas de maux de tête, vertige, sensation de constriction, respiration difficile et nausée, quitter la zone de danger et rechercher de l'air frais.

En cas de troubles : Consulter un médecin

Inhaler de la dexaméthasone (Auxilison®) en aérosol.

#### En cas de contact avec les yeux :

Éliminer les restes de préparation avec un tissu sans mousse de cellulose.

Rincer avec de l'eau en abondance et appliquer des gouttes seulement après que plus aucun résidu ne soit visible.

**En cas de contact avec la peau :**

Eliminer tous les résidus avec une brosse.  
Seulement après, utiliser de l'eau pour vous nettoyer.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.  
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.  
En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'exposition peut causer : mal de tête, vertiges, respiration difficile et nausée

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Information pour le médecin :**

Donner du Methyl prednisolone (application faite par un médecin) et dexaméthasone en spray(Ex:Ventolair) pour lutter rapidement contre l'exposition au gaz toxique.

---

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.  
Refroidir les emballages à proximité des flammes.

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- poudres
- sable sec
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

En cas de formation de gaz de combustion: aérosols d'acide phosphorique caustique (pentoxyde de phosphore)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.  
Quittez immédiatement la zone de danger.  
Porter un appareil respiratoire autonome  
Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Eviter la formation de poussière.  
Prohiber le contact avec le produit renversé ou les surfaces contaminées.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13).

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas nettoyer avec de l'eau ou un agent nettoyant aqueux.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Eviter la formation de poussière.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Respecter les règlements de manutention des produits dangereux.

Eviter la formation éventuelle de poussières

### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Prohiber tout contact avec de l'eau ou des acides.

Porter un appareil respiratoire .

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne jamais verser de l'eau dans ce mélange.

Ne pas respirer les poussières.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Eviter le contact avec l'eau, les acides et l'humidité ambiante.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver au frais.

Conserver le récipient bien fermé à l'abri de l'humidité, de l'eau et des acides.

Garder le produit sous clef et hors d'atteinte des enfants.

Classe de stockage

4.3

### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Valeurs limites d'exposition selon INRS

Phosphure d'hydrogène(CASn° = 7803-51-2) : VME  
= 0.1 ppm(ml/m3) = 0.14 mg/m3

Seuil olfactif du Phosphure d'hydrogène

0.02 à 3 ppm selon la sensibilité individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374
- gants nitrile
- gants en caoutchouc synthétique.

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

#### - Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

Porter un appareil respiratoire adapté pour le phosphure d'hydrogène( filtre B, couleur gris) en conformité avec la norme DIN EN 141

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique :

Solide en granulés.

Couleur :

Vert de gris

Odeur :

Ressemble à l'ail ou au carbure.

Forme

Sous l'influence de l'air ambiant, les produits solides émanent des gaz de phosphine.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :

Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

Intervalle de point d'éclair :

Non concerné.

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :

1.8( phosphure d'hydrogène)

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	N.A
Pression de vapeur :	Non concerné.
Densité :	Non précisé.
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non concerné.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné.

## 9.2. Autres informations

Point de fusion	>500°C (Phosphure d'aluminium)
Inflammabilité	Au contact de l'eau /humidité ou d'acides, un gaz très inflammable est libéré.
Température d'auto-inflammation	Contient des additifs inhibiteurs d'ignition. Aucune auto-inflammation n'est possible à une température < 401°C
Propriété relative au feu	Le produit de lui même ne brûle pas.
Solubilité dans l'eau	Pas applicable en fonction de la décomposition du produit au contact de l'eau.
Pression de vapeur	34.6 bar à 20 °C (phosphure d'hydrogène)
Densité relative	2.0147

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Ce mélange dégage au contact de l'eau ou de l'air humide des gaz très toxiques ou toxiques en quantités potentiellement dangereuses.

Ce mélange réagit avec des acides en dégageant des gaz très toxiques en quantités dangereuses.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

Ce produit est stable sous gaz inerte.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'humidité
- la formation de poussières

Protéger de l'humidité. La réaction avec l'eau peut provoquer une réaction exothermique.

Eviter le contact avec l'eau, les acides et l'humidité ambiante.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- eau

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

Le contact avec l'eau et les acides font que le phosphure d'aluminium réagit de façon violente en se transformant en phosphure d'hydrogène (Phosphine) qui est un gaz toxique très inflammable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- phosphine (PH3)
- acide phosphorique
- pentoxyde phosphorique

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par inhalation.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

#### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

##### Toxicité aiguë :

Ingestion DL50 (Oral , rat / Phosphure d'aluminium )= 8.7 mg/kg

Contact avec la peau DL50 (dermal , rat) = 900 mg/kg

Espèce : Rat  
DL50 = 900 mg/kg

Par inhalation (Vapeurs) : Mortel par inhalation.  
Durée d'exposition : 4 h  
CL50 = 0.015

##### Autres informations

L'inhalation et l'ingestion en grandes quantités peuvent mener à un empoisonnement très sérieux.

Très dangereux après 1/2 à 1 heures, on trouve déjà 400-600 mg/m<sup>3</sup> = 290- 430 ppm (phosphine)

IDHL( immédiatement dangereux pour la vie et la santé) = 282 mg/m<sup>3</sup>=200 ppm (US EPA,1985)

Toxicité chronique Aucun effet connu

Toxicité aiguë -inhalation CL50, rat, inhalateur (4hrs)/phosphure d'aluminium = 11 ppm = 0.015 mg/l

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 12.1. Toxicité

Toxicité sur les daphnies CE50(24h ) = 0.18 mg/l ( Daphnia magna)

Toxicité sur les poissons CL50(96 h, Truite arc-en-ciel) = 7.98 µg/l

Toxicité sur les algues CE50(48h, Selenastrum capricornutum) = 1.44 mg/l

#### 12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

La Phosphine se décompose dans l'atmosphère en 5 - 28 heures.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 0.9 (Phosphine)

### 12.4. Mobilité dans le sol

La contamination du sol par la phosphine n'est pas possible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le phosphure d'aluminium et la phosphine ne sont ni PBT ni vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.



**Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :**

WGK 2 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Comporte un danger pour l'eau.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Le matériel dégazé doit être mis au rebus en conformité avec les règlements en vigueur.

**Emballages souillés :**

Les emballages vides ne doivent pas être réutilisés.

Après avoir pris les précautions d'usage, (revêtir combinaison, masques, gants), effectuer en extérieur un premier rinçage des flasques vides à l'eau savonneuse, suivi de deux rinçages à l'eau claire, puis écraser les flasques pour prévenir toute réutilisation directe.

Ensuite pour les petites quantités, les remettre au service de ramassage des ordures ménagères, et pour les quantités plus importantes, les stocker à l'air libre, flasques sans le bouchon, puis les faire reprendre par un récupérateur de métaux intéressé par l'aluminium des flasques.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

**14.1. Numéro ONU**

1397

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

UN1397=PHOSPHURE D'ALUMINIUM

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



4.3+6.1

**14.4. Groupe d'emballage**

I

**14.5. Dangers pour l'environnement**

- Matière dangereuse pour l'environnement :



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	4.3	WT2	I	4.3+6.1	-	0	507	E0	1	E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	4.3	6.1	I	0	F-G,S-N	-	E0

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ

	4.3	6.1	I	Forbidden	Forbidden	487	15 kg	-	E0
	4.3	6.1	I	-	-	-	-	-	E0

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :**

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

**- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :**

WGK 2 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Comporte un danger pour l'eau.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur la connaissance du produit à la date du 19 août 2010.

Elles sont fournies sans garantie, express ou implicite, autre que la garantie qu'elles reflètent toute la connaissance de la société BERNARDO QUIMICA S/A. Elles ne se rapportent qu'au produit spécifique désigné dans ce document, et non à l'emploi en association avec un quelconque autre produit ou dans quelconque processus. BERNARDO QUIMICA S/A n'assume aucune responsabilité légale concernant l'utilisation de ces informations ou les actions entreprises sur leur foi.

#### Libellés des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 28	Très toxique en cas d'ingestion.
R 32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS06 : Tête de mort sur deux tibias.

GHS09 : Environnement.